

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 juillet 2025

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

DÉCISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
PRINCIPAL 2025
DE LA VILLE DES
LILAS

PRÉSENTS :

Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Simon BERNSTEIN, Hélène BERTHOUMIEUX, Patrick BILLOUET, Alice CANABATE, Patrick CARROUER, Martin DOUXAMI, Camille FALQUE, Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Daniel GUIRAUD, Christian LAGRANGE, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Delphine PUPIER, Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Sander CISINSKI par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Patrick BILLOUET, Lionel PRIMAULT par Gaëlle GIFFARD, Madeline DA SILVA par Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SARRE par Hélène BERTHOUMIEUX,

ABSENTS :

Sonia ANGEL, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Vincent DURAND, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Guillaume LAFEUILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA VILLE DES LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2023,

VU le budget primitif 2025 du budget principal de la Ville des Lilas,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

Une décision modificative n°1 du budget principal 2025 doit être adoptée afin de prendre en compte des dépenses et recettes nouvelles tant en fonctionnement qu'en investissement.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Approuve les propositions de la décision modificative n°1 du budget principal 2025 de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM1
013	Atténuations de charges	69 623,37
70	Produits des services, du domaine et ventes	108 667,00
73	Impôts et taxes	515 855,00
74	Dotations et participations	- 450 449,00
75	Autres produits de gestion courante	
Total des recettes de gestion courante		243 696,37
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi budgétaires	
Total des recettes réelles de fonctionnement		243 696,37
042	Opérat° d'ordre entre sections	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL		243 696,37
R002		
Total des recettes de fonctionnement		243 696,37

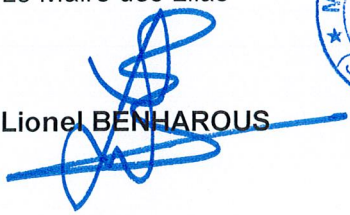
Dépenses de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM1
011	Charges à caractère général	191 473,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	18 503,00
Total des dépenses de gestion courante		209 976,37
66	Charges Financières	
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		209 976,37
023	Virement à la section d'investissement	33 720,00
042	Opérat° d'ordre entre sections	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 720,00
TOTAL		243 696,37
RAR		
Total des dépenses de fonctionnement		243 696,37

Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM1
13	Subventions d'investissement reçues	
Total des recettes d'équipement		-
10	Dotations, fonds divers et réserves	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
024	Produits de cessions d'immobilisations	
Total des recettes financières		-
Total des recettes réelles d'investissement		-
021	Virement de la section de fonctionnement	33 720,00
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat° patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		33 720,00
45411	Travaux exécuté d'office dépenses	100 000,00
Total des recettes opérations sur compte de tiers		100 000,00
TOTAL		133 720,00
R001		
RAR		
Total des recettes d'investissement		133 720,00

Dépenses d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM1
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'investissement versées	
21	Immobilisations corporelles	69 000,00
23	Immobilisation en cours	- 35 280,00
Total des dépenses d'équipement		33 720,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
26	Titres de participation	
16	Emprunts et dettes assimilées	
020	Dépenses imprévues	
27	Autres Immobilisations financières	
Total des dépenses financières		-
45	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement		33 720,00
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat° patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		-
45412	Travaux exécuté d'office recettes	100 000,00
Total des recettes opérations sur compte de tiers		100 000,00
TOTAL		133 720,00
D001		
RAR		
Total des dépenses d'investissement		133 720,00

Délibération votée par vingt-sept (27) voix en faveur, aucune voix contre et deux abstentions.

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance


Guillaume LAFEUILLE

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20250716-D87-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2025